Syndical mixte du bassin versant Tarn-amont

République française

Département de l'Aveyron Département du Gard Département de la Lozère

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2025 026

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le deux octobre deux mille vingt-cinq, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Gilbert FAUCHER.

<u>Étaient présents</u>: Jean-Michel ARNAL, Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Patrick PES

Étaient représentés :

<u>Secrétaire de séance</u> : Patrick SALSON <u>Date de convocation</u> : 26 septembre 2025

Délégués du comité syndical			
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 0	
Résultat du vote			
Pour: 12	Contre:0	Abstention: 0	

Considérant que le syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont risque de ne pas toujours avoir la trésorerie nécessaire pour payer les salaires et les factures,

Considérant que la ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € contractée auprès de Crédit Agricole conclue par délibération DE_2024_028BIS en date du 20 septembre 2024, arrive à échéance le 31 octobre 2025,

Considérant la proposition du Président de renouveler la ligne de trésorerie et de la maintenir à 100 000 euros,

Considérant la proposition du Crédit Agricole:

- Montant : cent mille euros,
- Durée: 1 an maximum,
- Taux d'intérêt: Taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois instantané flooré + marge de 0,90%, soit 2,90 % au jour de la proposition (15 septembre 2025). En cas d'index négatif, il sera réputé égal à zéro,
- Tirage minimum de 15 000 € par crédit d'office ; remboursement par débit d'office,
- Paiement des intérêts : Mensuelle
- Frais de dossier : 300 €

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Prend l'engagement d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire et d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie (hors budge<u>t)</u>,

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025 Date de reception de l'AR: 02/10/2025 048-200080547-DE_2025_026-DE A G E D I **Confère**, en tant que besoin, toutes les délégations utiles au Président, pour la mise en place et la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y seront insérées.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour le Président empêché, Le 1er Vice-Président, Gilbert FAUCHER Le Secrétaire de séance, Patrick SALSON

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le <u>02 / 10 / 20 25</u> et publié ou notifié le 07 / 10 / 20 25

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.